

2838

COMMISSION pour l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, modifiant l'article 457 du Code de procédure et restreignant l'effet suspensif de l'appel aux appels, interjetés dans les délais légaux. (N° 419, année 1918).

(Nommée le 21 novembre 1918.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : Félix MARTIN.
- 2<sup>e</sup> — MILLIARD.
- 3<sup>e</sup> — COLIN.
- 4<sup>e</sup> — BATUT.
- 5<sup>e</sup> —
- 6<sup>e</sup> — T. STEEG.
- 7<sup>e</sup> — CORDELET.
- 8<sup>e</sup> — BRINDEAU.
- 9<sup>e</sup> — HENRI-MICHEL.

2



L'aveu del 23 janvier 1414

Tout homme: Meïdell: M. Felix Martin

Secrétaire et rapporteur M. Louis Martin

Le Meïdell

Sehermann

Le Secrétaire

Louis Martin